ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IUT

Question écrite n° 45460

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur l'implantation d'etablissements universitaires dans le departement de l'Essonne. A cet effet, a ete signe en 1992 une convention tripartite entre l'Etat, la region Ile-de-France et le departement de l'Essonne. L'Etat, a ainsi, construit une universite a Evry, le conseil regional a egalement investi a Bretigny-sur-Orge. Confirme dans un premier temps par le ministere de l'education nationale, le conseil general a annonce le financement par lui-meme de l'installation d'un institut universitaire technologique a Etampes, dans le Sud du departement tres mal dote en formation post-baccalaureat. Or, aujourd'hui, il semblerait que le conseil general tente de se raviser en pretextant que les IUT ne sont plus une priorite pour le Gouvernement. Contredisant l'intention de ce dernier enoncee dans la presentation du projet de loi de finances pour 1997, qui est d'accueillir tous les etudiants dans l'enseignement superieur et qui s'est traduit par une hausse significative des credits, il lui demande de bien vouloir confirmer de nouveau l'implantation d'un etablissement universitaire dans la ville d'Etampes, ce qui ne remettrait pas en cause la signature de la convention de 1992.

Données clés

Auteur : M. Marlin Franck
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45460
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6087